

## **Autosuffisance alimentaire et progrès agricole de l'outre-mer : le cas des associations de paysans-pêcheurs de l'île française de Mayotte.**

**Par Christian Fougerouse, professeur agrégé d'économie-gestion administrative et docteur de l'Université en économie du développement agricole, agroalimentaire et rural.**

### Résumé :

Il s'agit d'une analyse comportementale et territoriale des associations de paysans-pêcheurs mahorais sur la décennie 1999-2008, conduite à partir de la source d'informations que constitue le journal officiel de la république française. Notre méthodologie privilégie les flux associatifs (créations, dissolutions) et se veut au service du développement spécifique de l'économie rurale pluri-active du jardin mahorais dont on souligne les atouts... méconnus de la métropole. Il est donc étudié la répartition territoriale de ces associations à l'intérieur du lagon mahorais à savoir celles de la Petite Terre mais aussi celles du Sud, du Centre et du Nord de la Grande Terre. On s'aperçoit alors d'une variété de comportements paysans micro-locaux au regard des types de logement associatif, des activités bénévoles prioritaires et des modalités organisationnelles des projets envisagés. Surtout, avec son économie qui repose sur le secteur primaire et une très forte densité démographique paysanne, Mayotte se trouve à la confluence de trois enjeux forts : l'autosuffisance alimentaire de l'Afrique et la promotion de l'agriculture vivrière, le développement du commerce des produits agroalimentaires avec les milieux marins de l'Océan Indien en liaison avec la pression démographique régionale, et enfin la recherche d'alternatives de développement rural pour une France métropolitaine riche mais angoissée car « sans paysans ».

Mots clés : Association-Autosuffisance alimentaire-Outre mer-Mayotte.

Introduction : proposition de méthodologie au service du développement associatif français des paysans-pêcheurs mahorais.

Atoll volcanique perdu dans l'océan indien à l'est de l'archipel des Comores, Mayotte est une collectivité départementale française dont l'économie est très rurale, c'est-à-dire fondée sur l'agriculture, la forêt et la pêche. Trois cultures de rente, ayant un parfum colonial, assurent l'essentiel des faibles exportations mahoraises : l'Ylang-Ylang, la vanille et la cannelle.

Vu de la métropole, Mayotte apparaît alors comme une île « africaine », dont la pauvreté est liée à une économie agricole d'auto-consommation. L'objectif « africain » de l'autosuffisance alimentaire est ici primordial compte tenu de la pression démographique : la densité locale « moyenne » est de l'ordre de 500 habitants au kilomètre carré, ce qui en métropole est assez inimaginable pour un territoire rural même si l'on peut citer le cas des coteaux du lyonnais<sup>1</sup> avec une surface comparable à celle de l'île de Mayotte mais une densité de « seulement » 300 habitants au kilomètre carré.

Tous paysans, les Mahorais : 60% d'entre eux ne produiraient que pour leurs propres besoins. Comment développer l'agriculture vivrière et réussir à nourrir la population locale alors que la

---

<sup>1</sup> Il s'agit du lieu de résidence de l'auteur de cet article, fils de petits paysans locaux par ailleurs.

surface agricole cultivée par habitant<sup>2</sup> n'excède pas 750 mètres carré, souvent pentus ? Certes, il y a en plus les fruits de la forêt et le potentiel aquacole.

Une telle difficulté structurelle nous conduit néanmoins à une approche intellectuelle hétérodoxe ayant vocation à créer une rupture par rapport à une politique agricole française et européenne qui oublie ou qui ne cesse d'accabler les mahorais : agriculture de subsistance et élevage informel, pluri-activité artisanale hors de tout contrôle administratif, imbroglio du foncier agricole en l'absence de cadastre, etc. Certes, l'appareil statistique pour connaître de l'extérieur cette réalité rurale hétéroclite apparaît assez gravement défaillant.

Il n'empêche que pour l'avenir de Mayotte nous espérons une politique rurale décentralisée, c'est-à-dire un développement endogène de type « bottom up progressif » dans lequel les initiatives associatives sont mobilisées au service de l'autosuffisance alimentaire et de la prospérité économique générale. Autrement dit, il s'agit d'introduire de nouveaux questionnements intellectuels plus adaptés aux particularismes mahorais et susceptibles de perturber les conservatismes agricoles métropolitains. A travers une exploration du tissu associatif local, nous espérons déceler l'imagination astucieuse du paysan mahorais comme source potentielle de modernité rurale de la France ultra-marine et... métropolitaine. Et si l'avenir de l'emploi et de l'insertion sociale en milieu rural ce serait de régulariser et de promouvoir la micro-entreprise innovante en agriculture articulée dans des systèmes pluri-actifs non-agricoles originaux et intégrée dans des petits réseaux associatifs novateurs ? Et si, pour une fois, les mahorais montraient les voies de l'avenir à la France rurale ?

C'est pourquoi nous proposons ici une analyse territoriale et comportementale des associations du terroir mahorais. Nous précisons que notre méthodologie peut également être appliquée à l'agriculture et à la pêche d'autres territoires ultra-marins, à commencer par les associations de l'île « voisine » de la Réunion, tout comme à celles de la Guyane Française voire en Nouvelle-Calédonie. D'un point de vue statistique, nous avons donc extrait, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2008, les seules associations mahoraises déclarées au journal officiel de la République Française ayant un objet concernant les secteurs agricole, horticole et piscicole ainsi que les filières agroalimentaires liées.

De manière à permettre une analyse territoriale précise, nous proposons d'étudier le terroir associatif mahorais sur la base des découpages géographiques suivants : l'île de Petite Terre, Mamoudzou agglomération principale de l'île de la Grande Terre, le Sud de la Grande Terre autour du mont Choungui, le Centre de la Grande Terre autour du mont Bénara et le Nord de la Grande Terre jusqu'à M'tzamboro. Nous procéderons à une analyse dynamique des flux associatifs (soldes naturel et migratoire) et non du stock plus que centenaire depuis la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Notre objectif est donc de nous intéresser très prioritairement aux toutes jeunes associations du terroir mahorais afin de dégager de nouvelles perspectives en matière de développement agricole, horticole et piscicole pour le XXI<sup>ème</sup> siècle.

Par ailleurs, nous faisons l'hypothèse qu'il existe un continuum comportemental des territoires et donc des terroirs en matière de dynamisme associatif. Tout d'abord, il se peut que le territoire soit

---

<sup>2</sup> Il s'agit de la surface agricole cultivée sur l'île rapportée à la population mahoraise, quelle que soit son âge, son sexe ou son statut socioprofessionnel.

stérile, révélant une incapacité à créer de nouvelles associations du terroir, ce qui à Mayotte ne serait pas surprenant, compte tenu du fait que plus de 40% des surfaces cultivables ne seraient pas cultivées, que la coutume « associative et africaine » des comités villageois aurait été détruite par l'emprise coloniale française et le joug arabo-musulman, et que le mouvement coopératif serait impossible à organiser localement. Dans ce cas, en dehors de toute dynamique solidaire du terroir mahorais, le progrès agricole se trouverait anéanti obligeant au repli autarcique faute d'opportunités relevant du commerce équitable et faute de bénéficier immédiatement des fonds de la politique d'aide sociale liée à une vraie départementalisation.

Ensuite, il se peut différemment que le territoire mahorais soit, de manière inattendue et silencieuse, très fertile révélant un rythme soutenu en matière de créations d'associations du terroir, dans la période actuelle. Cela pourrait signifier de nouvelles stratégies entrepreneuriales, mal appréhendées jusque-là, capables, contre toute attente, de sortir de l'archaïsme paralysant et donc de produire plus dans le cadre d'une nouvelle agriculture vivrière surprenante car fortement rémunératrice. A titre illustratif, le journal officiel de la République Française du 10 septembre 2005 a publié le cas éclairant du « groupement de vulgarisation agricole de Koungou » dont le siège administratif est situé chez la Présidente, mademoiselle Echata Daou, laquelle réside 15, rue M'Coba à Koungou. L'objet de cette association est le suivant : « faire de l'agriculture vivrière mahoraise une agriculture technique et durable, respectueuse de l'environnement et capable d'assurer une part importante de l'autosuffisance alimentaire ; mettre en place et par là même créer une agriculture vivrière fortement rémunératrice. »

Dans ce dernier cas qui nous apparaît le plus intéressant, le bénévolat associatif apporterait une aide astucieuse pour sortir le paysan et le pêcheur mahorais de la pauvreté, permettant l'accès à de nouvelles consommations qui favorisent un développement économique et social auto-entretenu.

Dès lors, nous étudierons successivement dans le terroir mahorais, la répartition territoriale du dynamisme associatif pressenti, la précarité et la mobilité du logement associatif, les activités et les projets de ces nouvelles associations enfin.

#### 1. Le dynamisme associatif des paysans-pêcheurs de l'île française de Mayotte.

De manière intéressante, on observe un nombre relativement élevé de créations d'associations du terroir mahorais, pas moins de 151 au total sur la période 1999-2008.

Tableau n°1 : les associations du terroir mahorais (fichier Excel à insérer).

Il existe donc un potentiel mahorais de créativité agricole complètement ignoré des pouvoirs publics de la France métropolitaine et aussi de... l'Europe ! Surtout, il est extrêmement enthousiasmant de constater que le paysan mahorais n'échoue quasiment jamais avec une seule dissolution d'association sur la décennie 1999-2008. Cette croissance associative du secteur primaire à Mayotte traduit plusieurs étapes organisationnelles de sortie du sous-développement traditionnel et d'augmentation de la demande alimentaire en liaison avec la pression démographique locale :

Jusqu'en 2002, les associations agricoles, horticoles et piscicoles nouvellement créées à Mayotte correspondent à un rythme annuel pouvant être inférieur à 10. De 2003 à 2006, on observe un court pallier intermédiaire avec un rythme annuel supérieur à 10 mais inférieur à 20. A partir de 2007, les créations d'associations du terroir à Mayotte ont un rythme annuel au-dessus de 20. Dans la

perspective de l'obtention du statut de département d'outre-mer (D.O.M.) à l'horizon 2011, Mayotte confirme une économie en croissance assez rapide, capable de développer de nouvelles initiatives micro-entrepreneuriales mais qui continuera à reposer sur l'agriculture, l'horticulture-pépinières, l'aquaculture et la pêche.

Il est aussi intéressant de noter que 23,2% de ces nouvelles associations utilisent la langue mahoraise dans leur intitulé officiel : les adhérents ne parlent pas, entre eux, en français. Les stratégies sont-elles différentes chez les associations, très majoritaires, utilisant couramment le français dans le cadre de leurs réunions ? Dans l'immédiat de notre réflexion, on peut établir un parallèle avec les associations paysannes corses pour lesquelles lorsque la langue régionale est utilisée habituellement, les activités authentiques du terroir traditionnel montagnard sont privilégiées : élevage caprin, apiculture, castanéiculture, etc. Au contraire, les associations agricoles corses parlant le français privilégient des cultures spéculatives de rente (agrumiculture, viticulture, etc.) ou des activités littorales (pêche artisanale).

Analysons maintenant la répartition territoriale des nouvelles associations du terroir mahorais. 62,9% ont un siège administratif situé à Mamoudzou (35,8%) ou dans la partie Nord de la Grande Terre (27,1%). Même en incluant les associations piscicoles et aquacoles, Petite Terre se trouve dans une position marginale avec seulement 4% des créations d'associations du terroir.

L'unique cas de dissolution d'association du terroir sur la période 1999-2008, se trouve dans le Centre de la Grande Terre<sup>3</sup>. Un clivage territorial commence à apparaître : le Sud de la Grande Terre connaît un certain sous-développement comparé au dynamisme associatif et à la densité du peuplement paysan au Nord de la Grande Terre et aux environs de Mamoudzou. De manière plus spécifique au regard du terroir traditionnel, on s'aperçoit qu'au Sud de la Grande Terre 30,8% des nouvelles associations utilisent la langue mahoraise dans leur intitulé officiel avec beaucoup d'adhérents ne maîtrisant pas le français. A Mamoudzou (18,5%) et plus encore sur la Petite Terre (16,7%), les nouvelles associations utilisant la langue mahoraise sont beaucoup moins fréquentes. Et si le français était un signe de modernité chez les paysans-pêcheurs mahorais ?

## 2. Le domicile des associations mahoraises : résider chez le Président ou avoir une adresse autonome ?

Le domicile des associations du terroir mahorais est très largement situé en dehors des locaux des institutions « officielles » : chambre professionnelle de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture (4,6%), préfectures (0,7%), mairies (2,6%), coopératives (0,7%), etc. Dans le cas d'un logement associatif dans les locaux d'un établissement d'enseignement (4,6%), on notera qu'il s'agit le plus souvent d'une école maternelle ce qui souligne le fait que les jeunes paysans mahorais, peu instruits au niveau des lycées agricoles, sont d'abord préoccupés par la nourriture de leurs très jeunes enfants et essaient en conséquence de produire plus grâce à l'auto-formation bénévole des associations. Par ailleurs la jeunesse des paysans et des pêcheurs locaux est attestée par le fait que 5,3% des créations d'associations du terroir se logent dans les Maisons des Jeunes et de la Culture, les Carrefours<sup>4</sup> et autres Foyers des Jeunes. A titre illustratif, on peut citer le cas du « comité villageois des pêcheurs et éleveurs marins de Mayotte (COVIPEMM) » paru au journal officiel de la République

---

<sup>3</sup> L'association concernée utilisait habituellement la langue française.

<sup>4</sup> Lesquels n'ont rien à voir avec une enseigne d'hypermarchés bien connue en Métropole.

Française du 22 mai 1999 et dont le siège administratif est situé au foyer des jeunes Tsararano à Dembeni. L'objet de cette association est d' « assurer le lien entre les producteurs, les autres acteurs de l'activité halieutique, et les autorités territoriales afin de pouvoir structurer une filière pêche équilibrée capable de répondre aux attentes de la pêche mahoraise. »

Mais la grande spécificité comportementale du logement associatif mahorais tient dans le fait que parmi les associations du terroir nouvellement créées, celles qui ont une adresse autonome (37,75%) sont aussi nombreuses que celles qui résident chez le Président (37,75%). Il existe donc un équilibre entre les petites amicales «chez le Président » et les grosses associations « entrepreneuriales » qui ont une baraque où peuvent se tenir les palabres des assemblées générales et où il est possible de développer des projets associatifs concrets. On notera que la seule association mahoraise dissoute sur la période 1999-2008 logeait chez son président.

Concernant les seules nouvelles associations utilisant la langue mahoraise et ayant une forte proportion d'adhérents ne maîtrisant pas le français, on s'aperçoit qu'elles préfèrent davantage avoir une adresse autonome, c'est-à-dire une maison typique auto-construite avec des matériaux locaux : 48,6% contre 37,75% en moyenne. L'autonomie linguistique et culturelle se conjugue ici de surcroît avec une non-intégration avec les Organisations Professionnelles Agricoles embryonnaires : aucune de ces associations éloignées du français ne se loge à la chambre professionnelle de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture. Toutefois, ce constat n'est pas pour autant une malédiction locale car ces milieux associatifs de paysans-pêcheurs ne maîtrisant pas le français (ou préférant la langue mahoraise) ont une grande soif de s'instruire : 8,6% de ces associations se logent dans des écoles, souvent primaires, contre 4,6% en moyenne. Et si l'expansion du commerce d'exportation des produits agricoles et piscicoles mahorais nécessitait le multi-linguisme des dialectes régionaux, de l'arabe, de l'anglais et du... français ? Ainsi, à travers l'analyse de ce nouveau tissu associatif, on apprend que les paysans mahorais en coopération étroite avec les embarcations à moteur des pêcheurs locaux seraient intéressés à développer le commerce légal de produits agricoles aussi bien avec le département français de l'île de la Réunion qu'avec les îles Comores, l'île Maurice, les îles Seychelles, la grande île de Madagascar, l'île de Zanzibar en Tanzanie et enfin le Kenya<sup>5</sup>. Il faut donc espérer au XXIème siècle une vaste coopération agroalimentaire régionale capable de relever les enjeux de la démographie galopante, de la paix et de la démocratie. On notera que les paysans-pêcheurs mahorais ne semblent guère motivés a priori par une coopération agricole et commerciale avec la riche et puissante Afrique du Sud et le pauvre et affamé Mozambique.

Voyons maintenant s'il existe à l'intérieur du lagon mahorais des spécificités micro-locales du point de vue du logement associatif. Tout d'abord, il n'y a qu'à Mamoudzou que l'adresse autonome est moins fréquente chez les associations du terroir nouvellement créées : 27,8% contre 37,75% en moyenne. Par contre, parmi les associations paysannes peu habituées à l'usage du français, l'adresse autonome est inexistante sur la Petite Terre ce qui révèle aussi l'existence pas si marginale de paysans-pêcheurs « oubliés dans la misère » : toutes ces « maigres » associations logent « chez le Président », lui-même mal nourri et mal-logé dans l'habitat insalubre.

La ville de Mamoudzou confirme par ailleurs sa spécificité mahoraise du point de vue du logement associatif. Ainsi, certains types de logement sont naturellement sur-représentés : les locaux de la

---

<sup>5</sup> Où réside la grand-mère paternelle de Barack Hussein Obama président démocrate des Etats-Unis d'Amérique.

chambre professionnelle de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, ceux des écoles ou encore ceux de la zone industrielle.

Enfin concernant les logements spécifiques des associations agricoles utilisant la langue mahoraise, on notera une préférence pour les vieux locaux des écoles « coraniques » dans le Sud de la Grande Terre : 12,5% contre 8,6% en moyenne<sup>6</sup> à Mayotte.

3. Les activités associatives significatives du terroir insulaire mahorais : commercialiser les produits locaux et développer l'agriculture vivrière.

En effet, 31,1% des nouvelles associations du terroir mahorais ont pour objet de s'investir au service du développement de l'agriculture vivrière et de la commercialisation des produits agroalimentaires. Cette thématique générale et englobante des soucis des paysans-pêcheurs mahorais constitue toutefois un enjeu fondamental pour promouvoir le plein-emploi, moderniser les techniques de production agricole et donc parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Par ailleurs, le seul cas d'association dissoute concerne précisément cette première thématique autour du développement agricole local.

Ensuite, avec 18,5% des créations d'associations du terroir, le développement de l'horticulture-pépinières et la gestion des espaces verts retiennent l'attention. Le mahorais s'investit dans la plantation d'arbres utiles aussi bien pour le bois, les fruits que pour lutter contre l'érosion des sols à proximité des rivières. La mahoraise est la championne française du fleurissement exotique dans cette « île aux parfums ». Si quelques « grandes » plantations se sont depuis longtemps investies dans les trésors de la botanique mahoraise, il n'empêche que l'horticulture-pépinières est un secteur d'importance plus générale pouvant générer des revenus intéressants pour la très petite exploitation agricole. De ce point de vue, les associations dévouées participent à un début d'organisation de l'économie horticole en vue de promouvoir des échanges commerciaux. Du point de vue de la recherche de l'autosuffisance alimentaire, l'impact de l'horticulture-pépinières est complexe : occupation de surfaces non disponibles pour l'agriculture vivrière, source de revenus permettant l'importation de produits alimentaires « européens », cultures intensives de jeunes plants de cocotiers autorisant des productions locales futures, etc.

En troisième lieu, 11,9% des créations d'associations du terroir mahorais concernent la pêche artisanale, l'aquaculture et les cultures marines. Le potentiel aquacole est important et donc prometteur. La pêche artisanale dans le lagon est en voie de modernisation et la pêche hors lagon ouvre des perspectives de développement. Les différentes espèces de poisson offrent une source de protéines très utile pour l'autosuffisance alimentaire, ayant pour avantage de limiter les surfaces occupées par les bovins, ovins et caprins sur l'île de Mayotte. Dès lors, il y a de la place sur la terre ferme pour le développement de l'agriculture vivrière autour de l'aviculture et du maraîchage.

En quatrième lieu, 7,9% des créations d'associations du terroir mahorais ont pour objet de valoriser les fruits et légumes locaux. A titre illustratif, on peut citer le cas de « l'association pour le développement des cultures maraîchères (ADCM) » paru au journal officiel de la république française du 19 janvier 2008 et dont le siège administratif est situé au quartier Bilambou à Chiconi. L'objet de cette association est de « promouvoir et partager les savoir-faire et s'entraider aux techniques de

---

<sup>6</sup> La moyenne statistique ne concerne ici que les seules associations utilisant la langue mahoraise dans leur intitulé officiel.

culture ; entreprendre des recherches en vue de valoriser le maraîchage à Mayotte ; favoriser et développer la culture maraîchère ; favoriser ainsi l'émergence de nouvelles productions agricoles à Mayotte et assurer la vente et la conserverie des fruits et légumes ». Ainsi, Mayotte est aussi une île de bons jardiniers approvisionnant des marchés colorés et des petits bars-restaurants à proximité des plages.

On l'aura compris, il reste 30,6% : il s'agit de nouvelles associations s'investissant sur de nombreux petits créneaux de diversification. Il est intéressant alors de noter que l'image de Mayotte en France métropolitaine est en réalité très marginale du point de vue du tissu associatif local. Ainsi l'Ylang-Ylang, la vanille et l'agritourisme ne totalisent que 6% des nouvelles associations du terroir mahorais.

Quant aux seules associations utilisant la langue mahoraise dans leur intitulé officiel et ayant une forte proportion d'adhérents ne maîtrisant pas le français, elles mettent encore davantage la priorité au développement de l'agriculture vivrière et à la commercialisation des produits agroalimentaires : 45,7% des créations contre 31,1% en moyenne à Mayotte. En somme, ne pas parler le français et avoir des difficultés à se nourrir... mais aussi avoir la chance culturelle et touristique de maintenir des traditions commerciales autour des palabres des petits marchés alimentaires hauts en couleurs.

De plus, ces associations du terroir profondément mahorais s'intéressent davantage à l'horticulture-pépinières (22,9% contre 18,5% en moyenne) et aux fruits et légumes (8,6% contre 7,9%). A travers l'usage associatif de la langue mahoraise, il y a les richesses cachées de l'ethno-linguistique en matière d'art floral et de gastronomie traditionnelle. Mais il est des productions qui ne semblent pas intéresser ces associations de langue mahoraise comme c'est le cas de l'Ylang-Ylang et de la vanille ou encore de l'aviculture et de la pêche.

Voyons maintenant s'il existe des spécificités micro-locales concernant les activités prioritaires des associations nouvellement créées dans le terroir mahorais.

A Mamoudzou, les associations de l'horticulture-pépinières sont sous-représentées (13% des créations contre 18,5% en moyenne à Mayotte) a contrario de celles qui apportent la collation dans les écoles afin que chaque enfant puisse manger à l'heure du goûter (9,3% des créations contre 5,3% en moyenne).

Dans le Nord de la Grande Terre, la thématique centrale du développement de l'agriculture vivrière et de la valorisation commerciale des produits agroalimentaires apparaît encore plus prioritaire qu'ailleurs du point de vue de la recherche stratégique de l'autosuffisance alimentaire : 41% des créations d'associations du terroir contre 31,1% en moyenne à Mayotte. Dans une moindre mesure, il en est de même de la pêche (14,6% des créations contre 11,9% en moyenne) et des fruits et légumes (12,2% des créations contre 7,9% en moyenne). On notera aussi la grande spécificité comportementale des associations dont les adhérents parlent peu le français, lesquelles privilégient de manière massive la thématique centrale de promotion de l'agriculture vivrière pour atteindre l'autosuffisance alimentaire : 70% des créations !!

Dans le Centre de la Grande Terre, la thématique centrale du développement de l'agriculture vivrière et de la valorisation commerciale des produits agroalimentaires apparaît moins présente : 20,8% des créations contre 31,1% en moyenne à Mayotte. C'est que localement le poids associatif de l'horticulture-pépinières est équivalent avec aussi ...20,8% des créations (contre 18,5% en moyenne

pour Mayotte). Par ailleurs, les nouvelles associations gastronomiques sont localement plus nombreuses avec 8,3% des créations contre 4,6% en moyenne à Mayotte. On notera aussi la spécificité comportementale des associations de langue mahoraise qui privilégient l'enracinement du secteur de l'horticulture-pépinières avec ...40% des créations !

Quant au Sud de la Grande Terre, il y a une double particularité associative sur la période 1999-2008 : les créations d'associations dans le domaine de la pêche sont nulles alors que celles portant sur les fruits et légumes sont localement sur-représentées (11,5% contre 7,9% en moyenne à Mayotte). On notera toutefois la spécificité comportementale locale des associations ayant un intitulé officiel en langue mahoraise puisque celles-ci sont très soucieuses de développer l'agriculture vivrière et de parvenir à l'autosuffisance alimentaire : 50% des créations contre 30,8% en moyenne dans le Sud de la Grande Terre.

Concernant l'île mahoraise de Petite Terre, on note le poids énorme dans le tissu associatif du terroir local, de l'horticulture-pépinières (un tiers des créations contre 18,5% en moyenne à Mayotte), de la gastronomie des personnes âgées (16,7% des créations contre 4,6% en moyenne) et enfin de la pêche avec la vente des produits de la mer (16,7% des créations contre 11,9% en moyenne). Quant aux seules associations de langue mahoraise sur l'île de Petite Terre, elles concernent presque exclusivement la gastronomie des personnes âgées « ne parlant pas ou guère le français ».

#### 4. La modernité associative des groupements de producteurs mahorais.

Tout en étant conformes à la loi 1901, certaines associations du terroir mahorais (43,7%) ont une appellation originale qui nous donne des pré-renseignements en français sur la nature des projets envisagés par les paysans et les pêcheurs locaux. Ainsi, parmi les associations du terroir créées à Mayotte sur la période 1999-2008, 21,2% sont des groupements coopératifs de producteurs ce qui correspond à un pourcentage nettement plus élevé que dans les terroirs de la France métropolitaine et montre bien la volonté mahoraise d'organiser efficacement le commerce piscicole et l'économie agricole. A titre illustratif, on peut citer le cas intéressant du « groupement des producteurs de la vanille biologique de Mtsamboro (GPVBM) » paru au journal officiel de la République Française du 2 septembre 2006 et dont le siège administratif est situé chez monsieur le Président Saïd Ousseni lequel réside dans le quartier Gnambo à... Mtsamboro ! L'objet de cette association est le suivant : « organiser et améliorer la production de la vanille biologique ; défendre à tous les niveaux les intérêts de la vanille biologique ».

De manière très spécifique, on notera que 4% des créations d'associations du terroir mahorais portent l'appellation « africaine et coutumière » des « comités villageois » avec des Présidents, « chefs de village ». Au total, nous avons repéré pas moins de 25 appellations associatives différentes, témoignant d'une grande diversité locale des initiatives paysannes, de l'association horticole nommée « jolies fleurs » à l'association de primeurs logiquement appelée « espace fraîcheur ».

Il convient maintenant de procéder à une analyse comportementale de différents sous-ensembles géographiques du terroir mahorais en matière d'appellations associatives.

Concernant la ville de Mamoudzou et sa périphérie, on observe une sur-représentation des groupements coopératifs de producteurs (25,5% contre 21,2% en moyenne à Mayotte) et plus curieusement des comités villageois : 7,8% des créations contre 4% en moyenne.

Concernant le Nord de la Grande Terre, la sur-représentation statistique des groupements coopératifs de producteurs atteint un niveau remarquable : 33,4% des créations sur la période 1999-2008! L'agriculture vivrière peut prospérer !

Malheureusement, le Centre de la Grande Terre marqué par la présence de l'horticulture-pépinières, est totalement dépourvu de nouveaux groupements coopératifs de producteurs. La sous-représentation des groupements coopératifs de producteurs est également manifeste au Sud de la Grande Terre (15,4% des créations) et aussi sur l'île de Petite Terre (16,7% des créations associatives locales contre 21,2% en moyenne à Mayotte).

Conclusion : la croissance soutenue de l'économie sociale agricole du département français de Mayotte.

Tous les espoirs sont désormais permis aux paysans et pêcheurs mahorais avec un tel niveau de création et d'organisation associative qui ne cesse de progresser par paliers successifs. Les nouvelles initiatives de terroir foisonnent dans la perspective, en 2011, du statut français de véritable Département d'Outre Mer. Il en résultera la poursuite des progrès du développement agricole, horticole, piscicole et aquacole local. Notre analyse associative a aussi mis en évidence une variété de petits terroirs originaux et donc de petits créneaux spécifiques, à Mayotte. Tout ceci ouvre des perspectives intéressantes et diversifiées pour l'avenir.

En effet, l'association paysanne mahoraise autorise des passerelles permanentes entre la tradition orale coutumière du patrimoine culturel paysan et le droit écrit en français, nécessaire pour asseoir un véritable cadastre et une répartition équitable des aides publiques émergentes. Dans ce contexte à la fois sérieux et enthousiasmant, il faut espérer que les paysans-pêcheurs-Présidents, avec leurs équipes auto-formées sur le terrain d'adhérents bénévoles, continuent à se dévouer pour faire réussir, à Mayotte, le progrès technique « biologique » et le commerce « équitable », valorisant la justice sociale !